

Master droit processuel pour être avocat pénaliste ?

Par **Pierre14**, le **20/09/2023** à **13:51**

Bonjour à toutes et à tous,

Je souhaiterais m'orienter vers une carrière d'avocat pénaliste mais je n'ai pas pu obtenir une place dans un master spécialisé en droit pénal (à distance). Je précise que cette situation n'est pas liée à mes résultats en droit pénal durant la licence qui étaient plutôt bons mais à un problème de timing de ma part suite à un problème personnel.

J'intègre donc un master en droit processuel, parcours justice, procès, procédures et m'interroge sur la possibilité de devenir pénaliste avec ce type de master en choisissant bien sûr le droit pénal comme spécialité au CRFPA.

Je vous remercie pour vos réponses.

Bien à vous,

Par **Isidore Beautrelet**, le **21/09/2023** à **07:54**

Bonjour

[quote]

la possibilité de devenir pénaliste avec ce type de master en choisissant bien sûr le droit pénal comme spécialité au CRFPA.

[/quote]

Un avocat est totalement libre de choisir sa spécialité.

Je prends un exemple parfait : Maître Charles Joseph-Oudin.

[quote]

l'avocat des victimes des labos dans les grands scandales sanitaires [...] il a commencé par des stages dans de grands cabinets d'avocats spécialisés en droit bancaire. Puis il se met à son compte car travailler pour le « grand capital » ne le motive pas. Son parcours bifurque au moment du Mediator.

[/quote]

<https://lesjours.fr/personnages/charles-joseph-oudin/>

Inutile de vous dire qu'il n'y avait pas de cours de droit médical dans le Master droit bancaire qu'il a obtenu. Et pourtant cela ne l'a pas empêché de se spécialiser dans ce domaine et de devenir un avocat reconnu.

Qui plus est vous aurez certainement des cours de procédure pénale donc votre Master est tout à fait adapté pour viser une spécialisation en droit pénal.

Par **Pierre14**, le **21/09/2023** à **12:40**

Bonjour,

Je vous remercie d'avoir pris le temps de me répondre.

Votre réponse, aussi claire qu'exhaustive, me rassure.

Bien à vous,

Par **Isidore Beautrelet**, le **22/09/2023** à **07:06**

Bonjour

Mais de rien !

N'hésitez pas à revenir sur la forum si vous avez d'autres questions